



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée spéciale des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 22 décembre 2014 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 : Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 : Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

BUDGET 2015

Explications, discussions sommaires portant exclusivement sur le budget préparé et déposé à la présente assemblée.

Aucune personne n'étant présente dans la salle aux fins de questionnement à l'égard du budget, il est alors procédé à son adoption.

474-2014 – Ouverture de l'assemblée spéciale;

Il est proposé par monsieur Patrick Dubois, secondé par madame Nathalie Boissé et adopté à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la présente assemblée spéciale concernant le budget 2015.

ADOPTÉ.

475-2014-- Budget 2015 – Adoption;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne, secondé par monsieur Stéphane Roy et adopté à l'unanimité que le budget pour l'exercice financier 2015 soit adopté tel que proposé et résumé tel qu'indiqué ci-dessous.

REVENUS	2015
Revenus de taxes foncières	2 361 727 \$
Autres revenus de taxes	1 389 618 \$
Revenus de source locale	874 353 \$
En lieux de taxes	25 415 \$
Transferts inconditionnels	367 250 \$
Transferts/subventions conditionnelles	551 564 \$
Appropriation de surplus/réserve	52 000 \$
TOTAL	5 621 927 \$
DÉPENSES	
Administration générale	680 346 \$
Sécurité publique	692 030 \$
Transport routier	1 791 774 \$
Hygiène du milieu	1 099 882 \$
Aménagement et urbanisme	457 020 \$

Loisirs et culture et bâtiments	415 032 \$
Remboursement de la dette	309 248 \$
SOUS-TOTAL	5 445 332 \$
IMMOBILISATION	
Administration	21 500 \$
Sécurité publique	31 500 \$
Transports	38 000 \$
Hygiène du milieu	35 000 \$
Urbanisme et Développement	25 000 \$
Loisirs	20 000 \$
Réserve	5 595 \$
SOUS TOTAL	176 595 \$
TOTAL DÉPENSES	5 621 927 \$

COÛTS DES SERVICES

	AQUEDUC	ÉGOUTS	ORDURES	TAUX DE BASE	COUT TOTAL DES SERVICES
2014	178,28	103,53	224,00	100,00	605,81
2015	231,00	105,00	224,00	115,00	675,00
ÉCART	52,72	1,47	0,00	15,00	69,19
%	29,57%	1,42%	0%	15%	11,42%

TAUX DE TAXATION MUNICIPALE

	Foncier	Taux de base	Services (sans taux de base)
2014	1,0172	100,00	505,81\$
2015	1,0577	115,00	560,00\$
Écart	0,0405	15,00	54,19\$
%	3,98%	15%	10,71%

Soit et est adopté commandant un taux de la taxe foncière de 1,0577\$ du 100 \$ d'évaluation.

ADOPTÉ.

476-2014-Levée de l'Assemblée

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que la présente assemblée spéciale sur le budget 2015 soit levée.

ADOPTÉ.

X _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une séance d'ajournement des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 22 décembre 2014 à 20h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire :	Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 :	Madame Francine Labelle-Girard
Conseiller #2 :	Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 :	Monsieur Stéphane Roy
Conseiller #4 :	Monsieur Patrick Dubois
Conseiller #5 :	Monsieur Patrick Satre
Conseiller #6 :	Madame Nathalie Boissé

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Directrice générale,
secrétaire-trésorière et greffière : Madame Caroline Lalonde

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, maire, l'assemblée est reconnue valablement constituée.

ACCUEIL DES CITOYENS

477-2014 – Taxe sur l'essence – Dépôt des redditions de comptes du programme 2010-2013

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;

IL EST PAR CONSÉQUENT proposé par madame Nathalie Boissé, secondé par monsieur Patrick Satre et adopté à l'unanimité **QUE LA MUNICIPALITÉ :**

- 1° S'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
- 2° S'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme TECQ 2010-2013;
- 3° Approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire;
- 4° S'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 112\$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;
- 5° S'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la reddition de compte des travaux approuvée par la présente résolution;

ADOPTÉ.

478-2014-Prolongation du contrat de cueillette et de transport des ordures et matières recyclables – 3 mois;

ATTENDU QUE le contrat de collecte et de transport des ordures et matières recyclables de la ville de Danville arrive à échéance le 9 janvier 2015;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de prolonger l'actuel contrat dans le but de débiter son processus d'appel d'offres;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Patrick Satre, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité que le contrat avec le fournisseur actuel de service, Transport Yergeau Inc., soit prolongé jusqu'à la survenance du premier de ces évènements :

- L'attribution d'un nouveau contrat pour le transport et la collecte des ordures et matières recyclables suivant un appel d'offres public;
- Une période de 3 mois se sera écoulée depuis la date d'échéance du contrat actuel;

ADOPTÉ.

479-2014-Prolongation contrat de gestion des matières résiduelles : 3 mois;

ATTENDU QUE la ville de Danville a un contrat la liant à GESTERRA pour le traitement de ses matières résiduelles;

ATTENDU QUE ce contrat arrive à échéance le 2 janvier 2015;

ATTENDU QUE GESTERRA a soumis une proposition pour le renouvellement de ce contrat pour une période de 5 ans;

ATTENDU QUE le conseil de ville désire étudier plus amplement l'offre de service déposée par GESTERRA;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Francine Labelle-Girard, secondé par monsieur Jean-Guy Dionne et adopté à l'unanimité que le contrat pour la gestion des matières résiduelles de la municipalité soit renouvelée avec le fournisseur actuel de service, GESTERRA, et ce, jusqu'à la survenance du premier de ces évènements :

- Un nouveau contrat sera signé avec GESTERRA pour la gestion des matières résiduelles de la municipalité;
- Une période de 3 mois se sera écoulée depuis la date d'échéance du renouvellement du contrat actuel;

ADOPTÉ.

480-2014-Autorisation pour démarrer un processus d'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de collecte et de transport des ordures et de la récupération;

ATTENDU QUE le contrat pour la collecte et de transport des ordures et de la récupération de la ville de Danville arrive à échéance au printemps 2015;

ATTENDU QUE ce contrat est d'une valeur de plus de 100 000\$ par année et que, par conséquent, un appel d'offres public est nécessaire;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Stéphane Roy, secondé par monsieur Patrick Dubois et adopté à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à démarrer un processus d'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de collecte et de transport des ordures et de la récupération pour la Ville de Danville et que les prix demandés le soit pour les périodes suivantes : 1 an, 3 ans et 5 ans.

ADOPTÉ.

481-2014-Levée de l'ajournement

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Dionne que le présent ajournement soit levé.

ADOPTÉ.

X-7 _____
Michel Plourde, maire

X _____
Caroline Lalonde, directrice générale
Secrétaire-trésorière et greffière

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.